

CONSEJO PERMANENTE



OEA/Ser.G
CP/ACTA 1416/04
6 mayo 2004

ACTA
DE LA SESIÓN PROTOCOLAR
CELEBRADA
EL 6 DE MAYO DE 2004

Con motivo de la visita del excelentísimo señor Gérard Latortue
Primer Ministro del Gobierno de Transición de Haití

ÍNDICE

	<u>Página</u>
Nómina de los Representantes que asistieron a la sesión.....	1
Palabras del Presidente del Consejo Permanente	2
Palabras del Secretario General Adjunto	4
Palabras del Primer Ministro del Gobierno de Transición de Haití	7

CONSEJO PERMANENTE DE LA ORGANIZACIÓN DE LOS ESTADOS AMERICANOS

ACTA DE LA SESIÓN PROTOCOLAR CELEBRADA EL 6 DE MAYO DE 2004

En la ciudad de Washington, a las diez de la mañana del jueves 6 de mayo de 2004, celebró sesión protocolar el Consejo Permanente de la Organización de los Estados Americanos para recibir al excelentísimo señor Gérard Latortue, Primer Ministro del Gobierno de Transición de Haití. Presidió la sesión el Embajador Miguel Ruíz Cabañas, Representante Permanente de México y Presidente del Consejo Permanente. Asistieron los siguientes miembros:

Embajadora María Tamayo Arnal, Representante Permanente de Bolivia y
Vicepresidenta del Consejo Permanente
Embajador Denis G. Antoine, Representante Permanente de Grenada
Embajadora Margarita Escobar, Representante Permanente de El Salvador
Embajador Joshua Sears, Representante Permanente del Commonwealth de las Bahamas
Embajador Esteban Tomic, Representante Permanente de Chile
Embajador Juan Enrique Fischer, Representante Permanente del Uruguay
Embajadora Lisa Shoman, Representante Permanente de Belice
Embajador Juan Manuel Castulovich, Representante Permanente de Panamá
Embajador Michael I. King, Representante Permanente de Barbados
Embajador Jorge Valero Briceño, Representante Permanente de Venezuela
Embajador Henry Lothar Illes, Representante Permanente de Suriname
Embajador Luis Enrique Chase Plate, Representante Permanente del Paraguay
Embajador Salvador E. Rodezno Fuentes, Representante Permanente de Honduras
Embajador Horacio Serpa Uribe, Representante Permanente de Colombia
Embajador Marcelo Hervas, Representante Permanente del Ecuador
Embajadora Carmen Marina Gutiérrez Salazar, Representante Permanente de Nicaragua
Embajador John F. Maisto, Representante Permanente de los Estados Unidos
Embajador Bayney R. Karran, Representante Permanente de Guyana
Embajador Alberto Borea Odría, Representante Permanente del Perú
Embajador Francisco Villagran de León, Representante Permanente de Guatemala
Ministra Delrose E. Montague, Representante Interina de Jamaica
Embajador Duly Brutus, Representante Interino de Haití
Embajador Daniel Suazo, Representante Interino de la República Dominicana
Consejero Mackisack Logie, Representante Interino de Trinidad y Tobago
Ministro Consejero Carlos José Middeldorf, Representante Interino del Brasil
Consejero Martín Gómez Bustillo, Representante Alterno de la Argentina
Embajador Luis Guardia Mora, Representante Alterno de Costa Rica
Ministro Consejero Kevin M. Isaac, Representante Alterno de Saint Kitts y Nevis
Ministro Consejero Ernesto Campos, Representante Alterno de México
Consejera Gwyneth A. Kutz, Representante Alterna del Canadá
Ministra Consejera Deborah-Mae Lovell, Representante Alterna de Antigua y Barbuda

También estuvieron presentes el Secretario General de la Organización, doctor César Gaviria, y el Secretario General Adjunto, Embajador Luigi R. Einaudi, Secretario del Consejo Permanente.

El PRESIDENTE: Declaro abierta la presente sesión protocolar del Consejo Permanente, convocada para recibir la visita del excelentísimo señor Primer Ministro del Gobierno de Transición de la República de Haití, doctor Gérard Latortue.

[El Primer Ministro del Gobierno de Transición de Haití, acompañado del Secretario General, ingresa a la sala.]

PALABRAS DEL PRESIDENTE DEL CONSEJO PERMANENTE

Excelentísimo señor Primer Ministro del Gobierno de Transición de la República de Haití, doctor Gérard Latortue; señor Secretario General, doctor César Gaviria; señor Secretario General Adjunto, Embajador Luigi Einaudi; señoras y señores Representantes Permanentes de los Estados Miembros de la OEA; señoras y señores Representantes de los países Observadores Permanentes; señoras y señores:

En nombre del Consejo Permanente de la Organización de los Estados Americanos, ofrezco una cordial bienvenida al señor Primer Ministro del Gobierno de Transición de la República de Haití, doctor Gérard Latortue, y a su comitiva oficial en esta visita a la Casa de las Américas.

Al pensar en el significado de esta visita, considero que es oportuno destacar, aunque sea brevemente, circunstancias que, acaso siendo conocidas por todos los miembros de este Consejo, conviene recordar en estos momentos.

Haití fue la segunda República independiente de nuestro hemisferio, después de los Estados Unidos. Haití fue pionera en los afanes libertarios del Continente. Precisamente este año, 2004, se cumple el segundo centenario de esa gesta histórica de la que todos los pueblos del Continente nos continuamos beneficiando. Aprovecho esta oportunidad para rendir homenaje a todos los héroes de la independencia de Haití.

Haití fue también una de las veintiuna repúblicas fundadoras de nuestra Organización. En nuestras actas consta la activa participación del doctor Joseph Charles en la Novena Conferencia Internacional Americana, celebrada en Bogotá en 1948, en la que nació la OEA. Gracias a la influencia cultural y política de Haití, nuestra Organización fue, desde su inicio, un cónclave que se benefició de los antecedentes e influencias africanos en la conformación de nuestra personalidad colectiva. Gracias a Haití, no hay que olvidarlo, el francés es desde hace mucho tiempo uno de los idiomas oficiales de la Organización de los Estados Americanos.

Varias décadas han transcurrido desde la fundación de la Organización. Creo no equivocarme si afirmo que en los últimos quince años este Consejo y la Asamblea General han dedicado una gran atención a la situación en Haití. Quizá Haití sea el país al que más tiempo le ha dedicado nuestra Organización. En varias oportunidades este Consejo ha manifestado su preocupación por distintas situaciones críticas, que, con mayor o menor rigor, han afectado el bienestar del pueblo haitiano.

Así, por ejemplo, fue en este mismo edificio, con motivo de su visita anterior en 1988, siendo usted Ministro de Relaciones Exteriores, de Cooperación Internacional y Culto del entonces

Presidente Leslie Manigat, que este Consejo Permanente expresó su disposición “a actuar en forma que favorezca las legítimas aspiraciones de paz y libertad de la nación haitiana”.

Desde entonces, señor Primer Ministro, contribuir al desarrollo económico y social de Haití, a la superación de la pobreza crítica y a la consolidación de una democracia estable, ha sido para nuestra Organización un objetivo prioritario.

El pasado más reciente así lo confirma. Desde julio de 2000, cuando la Misión de Observación Electoral de la OEA en Haití presentó su informe sobre las elecciones celebradas el 21 de mayo de ese año, el Consejo Permanente ha dado especial atención a la situación en Haití. Desde esa fecha, este Consejo ha aprobado siete resoluciones, que, basadas en los principios y propósitos de nuestra Organización, contenidos en la Carta de la OEA, comprendieron desde el envío de una Misión Especial para el Fortalecimiento de la Democracia en Haití para tratar de ayudar al pueblo haitiano a encontrar una solución pacífica y democrática a la situación de confrontación extrema que se produjo después de la elecciones de mayo de 2000, hasta la solicitud reciente que dirigimos al Consejo de Seguridad de la Organización de las Naciones Unidas para que interviniera ante la gravedad de la situación.

También hay que destacar que la Asamblea General de la OEA emitió en sus últimos tres períodos ordinarios de sesiones tres resoluciones sobre la situación en Haití, todas ellas orientadas a ofrecer los buenos oficios de la Organización en la búsqueda de una solución pacífica, democrática y electoral a la crisis política. Todos estos pronunciamientos fueron insuficientes. Gradualmente la crisis se agravó y la situación se deterioró por la inflexibilidad de importantes actores políticos en Haití.

Lamentablemente, no es la primera vez en la historia que esto sucede. En los últimos lustros la situación en Haití ha respondido a una especie de ciclo en el cual al agravamiento de la crisis ha correspondido una atención especial de la comunidad internacional, incluyendo a la OEA, para luego seguir, por un tiempo, una inercia que gradualmente se ha convertido en indiferencia. Por el bien del pueblo haitiano, y por la credibilidad de la Organización, este ciclo crisis-atención-inercia-indiferencia y nuevamente crisis debe terminar.

Señor Primer Ministro, es difícil reflejar con precisión el sentir de este Consejo sobre la actual situación en Haití, porque debemos aceptar la existencia de diversidad de opiniones. Pero sugiero que debemos aceptar los hechos. Solo así podemos ver hacia adelante con certeza. A más de dos años de su constitución, la Misión Especial de la OEA no tuvo éxito en su intento de encontrar una solución a la crisis política a través de la celebración de elecciones libres y transparentes con el apoyo de la comunidad internacional. No obstante los encomiables esfuerzos del Secretario General, el Secretario General Adjunto, de la propia Misión Especial y de los Estados Miembros, especialmente la Comunidad del Caribe (CARICOM), la polarización política, y en particular la inflexibilidad de algunos actores, impidió alcanzar el objetivo de establecer un Consejo Electoral Provisional. El grave deterioro gradual de la situación condujo a la alteración del orden democrático.

A pesar de lo anterior, en varias sesiones recientes de este Consejo se ha evidenciado la voluntad, yo diría unánime, de apoyar a Haití en este momento particularmente difícil de su historia. Existe voluntad para mantener la Misión Especial de la OEA, dotándola de un nuevo mandato, que se centre en el restablecimiento del Estado de Derecho, la protección de los derechos humanos, en darle garantías de seguridad a la oposición política y en promover la reconciliación nacional. Existe

voluntad para que esta Misión de la OEA se coordine debidamente con la Misión de Estabilización establecida por el Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas.

En ese sentido, los miembros de la Organización respaldan los objetivos señalados en la Resolución 1542 (2004) del Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas de que en un clima de seguridad se pueda llevar a cabo un proceso político de reconciliación nacional, en el marco de la Constitución, el respeto al Estado de Derecho y el respeto a los derechos humanos, que permita la celebración, a la brevedad posible, de elecciones libres, transparentes y que cuenten con la participación de todas las fuerzas políticas del país.

Señor Primer Ministro del Gobierno de Transición, resultan significativos los objetivos de reconciliación nacional y de compromiso político por usted anunciados como necesarios para el restablecimiento de la normalidad democrática a través de elecciones libres. Es en ese sentido que la comunidad hemisférica aguarda con interés la designación de la novena plaza del Consejo Electoral recientemente conformado.

De igual manera se considera de la mayor importancia que entre las prioridades de su Gobierno de Transición ocupen un sitio de privilegio los temas de seguridad, desarme, justicia e impunidad y, desde luego quizá el más importante, el desarrollo económico y social.

Reitero a usted, señor Primer Ministro Latortue, y a los miembros de su comitiva oficial la más cordial bienvenida a la sede de nuestra Organización.

Muchas gracias. [Aplausos.]

PALABRAS DEL SECRETARIO GENERAL ADJUNTO

El PRESIDENTE: De conformidad con el orden del día de esta sesión, me es grato conceder ahora la palabra al Embajador Luigi Einaudi, Secretario General Adjunto de la Organización de los Estados Americanos.

El SECRETARIO GENERAL ADJUNTO: Muchísimas gracias, señor Presidente.

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État des Haïtiens vivant à l'étranger, Messieurs et Mesdames les Représentants permanents, Messieurs et Mesdames les Observateurs permanents, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, le Secrétaire général m'a prié de souhaiter de sa part à votre Excellence, Monsieur le Premier Ministre, et à votre délégation officielle la bienvenue à cette Maison des Amériques. Je vous adresse également ces mots de bienvenue au nom de tout le Secrétariat général.

Le Président du Conseil permanent vient de nous décrire la situation difficile et complexe à laquelle doivent faire face tant Haïti que la communauté internationale et, particulièrement, cette organisation. La crise, qui s'est progressivement durcie depuis des élections locales et parlementaires sérieusement défectueuses qui ont eu lieu en mai 2000, a débouché sur une série de manquements évidents à l'ordre constitutionnel d'Haïti, en ce qui a trait tant à l'Exécutif qu'au Législatif. Cette organisation et le Secrétaire général, qui m'ont demandé d'assurer la supervision journalistique de ce

dossier, ont déployé tous les efforts possibles pour prévenir ces manquements. Cependant, les conditions étaient telles que nous avons pu y contribuer, mais pas aboutir.

Suite à la crise politique qu'a connue Haïti à la fin du mois de février, vous, Monsieur le Premier Ministre, êtes ressorti comme le choix de consensus d'une coupe transversale remarquable de la société haïtienne qui vous a recommandé au Président provisoire pour occuper le poste dont vous exercez aujourd'hui les fonctions. Vous avez donc été choisi comme le candidat estimé le plus à même d'arriver à concilier des divergences marquées et à dépoliariser la situation qui prévalait dans votre pays.

En votre qualité d'économiste spécialisé en question de développement, vous avez eu une trajectoire brillante au service de la communauté internationale, en particulier au sein de l'Organisation des Nations Unies. Vous apportez l'expérience de toute une vie avec des problèmes de développement presque insolubles pour vous attaquer à ceux qui sont au centre de la douloureuse épreuve d'Haïti. Le fait que vous ne vous êtes identifié à aucun parti politique et que vous ayez clairement indiqué que votre seul souci était de mettre les meilleures capacités techniques possibles à la disposition de votre pays a ajouté à la confiance que les cercles politiques, ainsi que la société civile d'Haïti ont placée en vous.

Ces éléments ont également servi à ravir l'espoir général que vous concentreriez l'attention du gouvernement dont vous tenez les rennes sur les besoins immédiats d'Haïti sans essayer de prendre des décisions qui reviennent de droit au peuple haïtien et pour lesquels ce dernier doit exercer son droit de suffrage.

Monsieur le Premier Ministre, l'OEA a œuvré en faveur de la démocratie en Haïti pendant la décennie écoulée et bien avant. Pour aider à relever les défis politiques découlant des élections de mai 2000, l'OEA, comme l'a bien indiqué le Président du Conseil, a exhorté le Gouvernement d'Haïti, sans cesse, à faire tout son possible pour garantir la participation effective de tous les courants politiques. Nous répétons cette exhortation aujourd'hui.

L'OEA appuie les droits démocratiques. Tout citoyen dans tous les pays des Amériques a le droit de jouir de la liberté d'expression et le droit de s'organiser et de participer aux élections. Nous nous attendons à ce que, dans l'esprit de la Charte démocratique interaméricaine et dans celui de la Charte de la Communauté Caraïbe (CARICOM) sur la société civile, le Gouvernement provisoire d'Haïti appliquera les mêmes principes à tous, quelles que soient leurs opinions politiques ou quelles qu'aient été leurs perspectives politiques dans le passé.

Dans ce contexte, Monsieur le Premier Ministre, je suis persuadé que vous comprenez l'ampleur de la surprise, voire de l'inquiétude, qu'ont causé les remarques qui vous ont été attribuées aux Gonaïves le 20 mars. Nos États membres favorisent des solutions d'inclusion et non violentes. Ils sont d'avis que les groupes armés en marge de la loi et les personnes reconnues coupables n'ont pas de place dans l'entreprise nationale de reconstruction et de réconciliation.

En juin 1988, en votre qualité de Ministre des affaires étrangères d'un gouvernement élu mais en fin de compte transitoire lui-même, dans une allocation prononcée devant ce même Conseil réuni en séance protocolaire, vous aviez dit qu'Haïti était résolue à sortir de l'isolement dans lequel elle s'était trouvée et vous aviez fait remarquer que – et je cite – « Nous avons été complètement en dehors de la scène politique internationale, tant au niveau de l'ensemble de l'Amérique latine qu'au

niveau de l'ensemble de la Caraïbe. » Seize ans plus tard, ces impressions devaient être reprises par le Premier Ministre de la Jamaïque, l'Honorable P. J. Patterson, lors de sa présidence de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM. En janvier dernier, à Kingstown, le Premier Ministre Patterson m'a confié que la sortie de l'isolement et l'intégration effective d'Haïti parmi ses voisins de la Communauté Caraïbe seraient d'une importance vitale pour la stabilité, la démocratie et le développement pacifique d'Haïti. Je suis tout à fait d'accord et j'ajouterais à ceci l'importance tout aussi vitale aujourd'hui des relations d'Haïti avec le seul autre pays des Amériques dont l'indépendance a précédé la sienne, les États-Unis, pays avec lequel Haïti entretient, de par l'histoire, des relations d'influence réciproques.

Connaissant le caractère unique, dirai-je, original d'Haïti, nous sommes persuadés qu'elle est capable de réussir cette intégration avec les Caraïbes, avec les Amériques du Nord, du Sud et avec l'Amérique centrale sans abandonner ou sacrifier ni sa souveraineté, ni son riche héritage africain et français.

Monsieur le Premier Ministre, l'OEA se réjouit de toute avance de la pleine participation d'Haïti au système interaméricain. Depuis que vous avez assumé vos fonctions, nous avons accueilli ici à l'OEA avec satisfaction la participation de votre Ministre à la condition féminine à la quatrième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés des politiques d'avancement de la femme dans les États membres (REMIM) et celle de votre Ministre de la justice à la quatrième Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA). Nous nous félicitons de constater qu'Haïti sera également représentée au Séminaire sur l'identification, la collecte, la gestion des stocks et la destruction des armes individuelles et des armes légères que le Gouvernement du Nicaragua accueillera la semaine prochaine avec l'appui de l'OEA et le financement du Brésil, du Canada et des États-Unis.

Monsieur le Premier Ministre, le Président du Conseil permanent a indiqué que cet organe entend poursuivre ses discussions sur les modalités précises de la participation de l'OEA et, particulièrement, celle de la Mission spéciale de l'OEA pour le renforcement de la démocratie en Haïti dans les mois à venir. Depuis avril 2002, date de sa mise en place, le Chef de la Mission et son personnel ont tissé des relations de travail avec l'éventail tout entier de la vie politique, organisationnelle et institutionnelle d'Haïti dans les secteurs de la justice, de la sécurité, de la gouvernance et des droits de la personne. La Mission a également créé un cadre pour la professionnalisation de la police et est en faveur d'une police nationale haïtienne neutre.

En adoptant la Résolution 1542 la semaine dernière, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a établi clairement et intégralement les tâches qui doivent être menées à bien en Haïti et a présenté les modalités d'exécution de celles-ci. La Résolution des Nations Unies lance de nouveau à la communauté internationale un appel à continuer d'assister et d'épauler le développement économique, social et institutionnel d'Haïti à long terme et accueille avec satisfaction l'intention de l'Organisation des États Américains et de la CARICOM, entre autres, de prendre part à ces efforts. Dans cette nouvelle étape et à la lumière de la Résolution 1542, le Secrétariat général attend que les États membres représentés dans ce Conseil décident quelle serait la meilleure façon de poursuivre notre rôle régional et d'utiliser l'expérience prouvée de l'OEA en Haïti en matière de gouvernance, d'élections et de droits de la personne. Peut-être, Monsieur le Premier Ministre, ce serait un vrai signe de sortie d'isolement si, à la fin du mandat de la Mission de stabilisation des Nations Unies, le Brésil et la France avaient tellement bien travaillé qu'ils auraient également aidé à constituer un rival haïtien fort dans la course à la Coupe du monde de football, ou les États-Unis à trouver des nouveaux

joueurs de baseball comme notre pays sœur de la République dominicaine, ou si par exemple la participation de la CARICOM avait pour effet secondaire de développer chez la jeunesse haïtienne un intérêt pour le cricket.

Monsieur le Premier Ministre, nous sommes parfaitement conscients du fait que dans les réalités actuelles d'Haïti et le délai que vous avez fixé pour ce que vous avez décrit comme l'œuvre titanesque de votre gouvernement, vous pourrez uniquement jeter les bases d'un mouvement positif dans la bonne direction. Cependant, nous sommes certains que vous comprenez ce qui est attendu de votre gouvernement, que vous pouvez exercer et que vous exercerez effectivement le *leadership* nécessaire et que vous établirez de solides fondations pour ceux qui reprendront de vos mains les rennes du gouvernement.

En cette année qui commémore le bicentenaire de l'indépendance d'Haïti, nous formulons le vœu que la communauté internationale et le peuple d'Haïti prouvent qu'ils soient capables de surmonter les obstacles de classes et de races, d'histoire, de géographie et de culture, permettant ainsi au pays et à son peuple d'entamer un processus moderne de développement libre et juste qui s'avèrera tout aussi édifiant que l'exploit grandiose que nous commémorons cette année.

Je vous remercie et je vous souhaite la bienvenue.

[Aplausos.]

PALABRAS DEL PRIMER MINISTRO DEL GOBIERNO DE TRANSICIÓN DE HAITÍ

El PRESIDENTE: A continuación, ofrezco el uso de la palabra al excelentísimo señor Gérard Latortue, Primer Ministro del Gobierno de Transición de Haití.

El PRIMER MINISTRO DEL GOBIERNO DE TRANSICION DE HAITÍ: Monsieur le Président ; Monsieur le Secrétaire général ; Monsieur le Secrétaire général adjoint ; Mesdames, Messieurs les Représentants permanents des pays frères de l'Amérique du Nord, de l'Amérique latine et des Caraïbes ; Mesdames, Messieurs les Observateurs ; Mesdames, Messieurs les Représentants suppléants ; Mesdames, Messieurs du Secrétariat général ; Mesdames, Messieurs de la presse ; Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et aussi un plaisir pour moi de me trouver au siège de l'Organisation des États Américains, devant cette prestigieuse assemblée. C'est l'occasion pour moi d'exprimer la reconnaissance et la gratitude du peuple haïtien envers l'Organisation pour son engagement infatigable, à nos côtés, dans les moments difficiles que le pays a connus ces dernières années. Chaque fois que nous avons eu besoin d'elle, l'OEA a toujours répondu positivement, que ce soit pour les élections de 1990, après le coup d'état de 1991, pour le retour à l'ordre démocratique en 1994, ou encore pour sortir de la crise politique créée par les élections de l'année 2000. Plus près de nous, les nombreuses visites du Secrétaire général et les multiples navettes du Secrétaire général adjoint ont certainement contribué à faire évoluer la situation vers un dénouement pacifique de la crise politique. Même si les négociations menées n'ont pas abouti, elles ont permis à mes compatriotes d'apprendre à rechercher la solution à leur conflit par le dialogue. C'est aussi grâce à l'utilisation de la formule contenue dans le Projet d'Accord initial, négocié sous les auspices de

l'OEA, que nous avons pu constituer un Conseil électoral provisoire de consensus, lequel Conseil j'ai personnellement installé avant-hier avant de quitter Port-au-Prince.

Je veux ici rendre publiquement hommage aux membres de la Mission spéciale de l'OEA en Haïti pour les efforts qu'ils ont déployés souvent dans des conditions pénibles et mal connues, parfois mal interprétées, pour aider au renforcement de la démocratie dans mon pays. J'ai développé avec le Chef de la Mission, l'Ambassadeur David Lee, et son adjoint, l'Ambassadeur Denneth Modeste, des relations de franche collaboration. Je peux vous assurer qu'ils font du bon travail là-bas et ils ont besoin de votre soutien et de votre compréhension pour continuer à accompagner le peuple haïtien dans sa quête de liberté, de justice et de progrès.

Il y a à peine deux mois, mon pays était au bord de la guerre civile et la menace d'un bain de sang constituait une réalité. Tout cela à cause de dirigeants qui avaient oublié ce que la démocratie veut dire et qui avaient oublié surtout qu'ils devaient leur présence au pouvoir dans le pays à une opération inédite dans notre hémisphère, une intervention militaire internationale pour ramener la démocratie. Malheureusement, tous n'ont pas compris qu'il faut des démocrates pour mettre en œuvre la démocratie et que celle-ci ne pouvait pas se résumer à un homme aussi charismatique qu'il puisse avoir été.

Haïti en est arrivé là et a manqué des opportunités extraordinaires après 1994 parce que certains dirigeants ont cru pouvoir garder le pouvoir en organisant des élections frauduleuses dont les résultats ont été contestés tant par les Haïtiens que par beaucoup de représentants de la communauté internationale.

Ils ont cru pouvoir imposer un système politique archaïque par le crime, par les persécutions contre les partis politiques, la société civile, les étudiants, par la distribution d'armes à des gangs, à des repris de justice et même à des enfants. Ils ont pensé pouvoir confisquer la démocratie en bafouant systématiquement les droits les plus élémentaires de la personne, en dévoyant et en politisant les forces de police, en accaparant une part considérable du budget national, en institutionnalisant la corruption et le trafic de la drogue.

Ce gouvernement de transition que j'ai l'honneur de diriger est le fruit d'un large consensus et fait suite à un mouvement pacifique et courageux de citoyens de toutes les origines et de toutes les conditions sociales qui souvent, au péril de leur vie, bravant la répression et les violations constantes de leurs droits fondamentaux, ont manifesté leur volonté de tourner le dos définitivement à la dictature et ont choisi de travailler ensemble à la construction d'une nouvelle Haïti.

Il n'est pas inutile de souligner la démarche innovante qui a permis ma désignation comme Premier Ministre et la formation du gouvernement. C'est la première fois qu'en Haïti la constitution d'un gouvernement a donné lieu à des consultations aussi démocratiques et aussi poussées. Cette manière de faire démontre qu'il est possible d'espérer qu'à l'avenir les relations politiques seront plus apaisées en Haïti. En s'inspirant d'une proposition de la CARICOM, un Conseil tripartite, composé d'un représentant du parti Lavalas, d'un représentant de l'opposition et d'un représentant de la communauté internationale, ont choisi sur une liste de personnalités proposées par divers secteurs sociaux et politiques les sept membres du Conseil des sages. Et c'est avec ce dernier que j'ai pu, après de larges concertations, constituer un gouvernement que l'on peut qualifier de neutre et de non partisan, en qui tous les Haïtiens peuvent se retrouver, peuvent avoir confiance pour la préservation de leurs intérêts et pour la défense de leurs droits fondamentaux.

Peut-être est-ce l'occasion aussi pour moi de vous rappeler que j'étais hors d'Haïti. Et c'est par la radio, en écoutant les nouvelles, que j'ai appris que j'avais été désigné Premier Ministre d'Haïti. Sur tous les candidats en présence, on m'avait donné comme le dernier des candidats et, le jour même de la désignation du Premier Ministre, c'est avec étonnement que j'ai appris que c'était moi que le Conseil des sages avait désigné après avoir préparé le profil du candidat idéal.

Je dois aussi signaler à votre attention la signature entre le gouvernement et des représentants de nombreux partis politiques et de la société civile d'un Consensus de Transition politique qui fixe la durée et le mandat de mon gouvernement dont les membres ont pris l'engagement de ne pas participer aux prochaines élections et de ne pas faire partie du gouvernement qui sortira de ces prochaines élections. Aucun membre du gouvernement non seulement ne pourra être candidat aux prochaines élections, mais ne pourra pas non plus faire partie du prochain gouvernement, ne peut pas non plus accepter un poste dans la représentation diplomatique et consulaire du prochain gouvernement. Nous avons voulu prendre toutes les dispositions pour éviter toutes formes et toutes sortes de conflits d'intérêt entre le gouvernement et le processus électoral. Nous regrettons que tous les partis n'ont pas encore jugé bon d'adhérer au Conseil électoral, mais la porte leur est grande ouverte aussi bien pour le projet de Consensus qui a été signé. Je veux aussi rappeler que mon gouvernement est un gouvernement de transition, un gouvernement provisoire qui aura à quitter le pouvoir à la fin de l'année prochaine après avoir organisé des élections où toutes les citoyennes et tous les citoyens auront pu s'exprimer librement et choisir dans la transparence leurs nouveaux dirigeants.

En peu de mots, je veux brosser devant vous les grandes lignes de la vision de mon gouvernement pour la transition et pour l'avenir d'Haïti. J'ai conscience qu'en si peu de temps le gouvernement ne pourra pas transformer Haïti, ni prendre les décisions fondamentales qui incombent en général à un gouvernement élu. Nous croyons, cependant, pouvoir démontrer – et c'est là surtout notre objectif – qu'il est possible de gouverner autrement en Haïti que comme nous l'avons fait pendant ces 200 dernières années. Plus que des actions, c'est une nouvelle démarche que nous voulons imprimer à la vie publique. Notre objectif majeur est de remettre le pays sur les rails de la démocratie et du développement, sur les rails de l'état de droit et de l'engager sur les voies de la prospérité dans une paix sociale et politique durable.

Pour y parvenir, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire et restaurer l'autorité de l'État mise à mal par des groupes armés, par le gouvernement précédent ou par d'autres secteurs. Des progrès appréciables sont enregistrés dans ce domaine avec l'aide de la Force intérimaire multinationale qui apporte un appui efficace à ce qui reste encore de la Police nationale d'Haïti. Cependant, il nous reste beaucoup à faire pour professionnaliser et renforcer la Police nationale en terme d'effectifs et surtout en équipement. Cela suppose également le désarmement de tous – je dis bien – de tous les détenteurs d'armes illégales, quel que soit le camp auquel ils appartiennent.

Mon souhait le plus cher est de réconcilier la nation avec elle-même et les Haïtiens entre eux. Je ferai tout ce qui est humainement possible pour que les Haïtiens réapprennent à vivre ensemble et à regarder dans la même direction. Les blessures sont encore vives ; l'intolérance a fait beaucoup de dégâts, mais je crois que le pardon doit prévaloir. Le pardon qui, à mes yeux, ne signifie pas l'impunité. Il n'est pas question pour mon gouvernement de couvrir des crimes et les violations des droits humains. Nous devons poursuivre en justice tous ceux – je dis bien : tous ceux – qui ont commis des crimes quel que soit le camp auquel ils appartiennent. Mais il n'est pas possible de reconstruire ce pays en excluant certaines catégories de citoyens uniquement en raison de leur

préférence politique. Nous disons « non à l'exclusion, oui à l'inclusion ». Et nous devons trouver avec vous, j'espère, la bonne formule entre une démarche inclusive et le respect du droit de chacun à obtenir justice.

L'une des tâches principales du gouvernement consiste à œuvrer résolument pour revenir à un fonctionnement normal et régulier des institutions démocratiques. Cela, comme vous le devinez, passe par l'organisation d'élections libres, honnêtes, transparentes et démocratiques. En cela, l'appui de l'OEA, en particulier de la Mission spéciale, est très souhaitée en conformité avec les articles 23 et 24 de la Charte démocratique interaméricaine dont je retiens – et je cite – que « les États membres, dans l'exercice de leur souveraineté, peuvent demander à l'Organisation des États Américains de leur prêter des services consultatifs ou l'assistance requise pour le renforcement et le développement de leurs institutions et processus électoraux, y compris l'envoi de missions préliminaires à ces fins ». Nous reconnaissons que l'Organisation a développé une expertise dans le domaine électoral, ce qui aidera Haïti à réaliser des élections dont les résultats seront acceptés par tous les participants. Une fois les élections achevées, l'investiture du nouvel élu aura lieu le plus rapidement possible, mais au plus tard le 7 février 2006 pour respecter le cycle constitutionnel des élections.

Mesdames, Messieurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le Projet d'Accord initial, négocié par les partis politiques et la société civile sous les auspices de l'OEA, a indiqué les secteurs qui devaient contribuer à la formation du Conseil électoral provisoire. Tous ont désigné leurs représentants à l'exception de *Fanmi Lavalas*, le parti de l'ancien Président Aristide. Le texte de l'Accord comporte un mécanisme permettant de procéder à son remplacement, mais nous avons choisi de ne pas l'utiliser dans l'immédiat pour démontrer la bonne foi du gouvernement et sa volonté de n'exclure personne. Mon gouvernement fait tout son possible pour maintenir tous les secteurs dans le processus démocratique. En dépit d'un premier délai expirant le 19 avril et d'un second délai prenant fin le 30 avril 2004, le parti *Fanmi Lavalas* refuse jusqu'à aujourd'hui de désigner son représentant au Conseil électoral. Mardi dernier, comme je viens de vous le dire, avant de quitter Port-au-Prince, huit des neuf membres du Conseil électoral provisoire ont prêté serment devant la Cour de cassation et sont entrés en fonction. En dépit des critiques qui nous sont adressées par divers secteurs qui nous reprochent d'être trop patients, d'être trop tolérants avec les partisans du gouvernement déchu, nous avons choisi de leur accorder une dernière chance en laissant libre le siège qui est prévu pour eux au sein du Conseil électoral provisoire. Beaucoup d'Haïtiens connus pour leur inflexibilité interprètent ceci comme étant de la complaisance envers un groupe qui, d'après eux, a fait beaucoup de tort au pays. Mais, pour nous au gouvernement, il s'agit plutôt de refus d'exclusion. Il reste entendu que nous n'allons pas permettre à un seul groupe de prendre le processus électoral en otage et encore moins de le bloquer.

Mesdames, Messieurs, en arrivant à la tête de ce gouvernement, nous avons pu constater les carences, les travers et le délabrement des structures de l'État. On ne peut pas parler sérieusement de bonne gouvernance si des actions ne sont pas entreprises rapidement pour réformer l'État et l'administration publique. Cela implique de lutter fermement contre la corruption. Dès mon arrivée au gouvernement, j'ai choisi de mettre en application une exigence constitutionnelle en faisant publiquement la déclaration de mon patrimoine et j'ai exigé que tous les membres du gouvernement se plient à cette règle et nous ferons de même à la fin de notre mandat. Nous espérons qu'à l'avenir aucun homme politique en Haïti ne pourra faire autrement sans en subir les conséquences.

De plus, une unité de lutte contre la corruption a été créée au Ministère de l'économie et des finances. Elle est chargée de veiller à la moralisation de services publics et à la conduite de la lutte contre ce fléau qui gangrène tant le secteur public que le secteur privé.

Mon gouvernement reste particulièrement préoccupé par la situation des plus pauvres, des plus démunis, des laissés-pour-compte, ceux qui n'ont pas la voix au chapitre. Ils sont largement majoritaires dans le pays. Aucune politique de développement ne peut réussir si elle ne prend pas en compte leurs besoins essentiels et leurs revendications. Le combat contre la pauvreté va constituer un des points centraux de l'action gouvernementale durant cette période de transition.

Nous espérons avec une utilisation optimale de ses ressources nationales et avec une aide substantielle des pays amis et des institutions internationales de financement créer les conditions pour un décollage économique et un développement humain durable. Nos besoins en infrastructures routières, électriques, sanitaires sont immenses. Le gouvernement ne pourra qu'initier les projets dans ces secteurs et il compte sur un accompagnement sur une période qui ira bien au-delà de cette transition de la part des pays amis et des institutions internationales de financement.

Mais qu'attendons-nous de l'OEA en particulier ? Dans le combat qu'il mène aujourd'hui pour un retour à un fonctionnement normal des institutions démocratiques, Haïti a besoin de l'appui de l'OEA, de tous ses amis du monde entier, mais en particulier des pays frères de l'hémisphère. Nous bénéficions déjà de la solidarité agissante du Canada, du Chili, des États-Unis d'Amérique et de la France qui ont aidé à éviter un bain de sang dans mon pays en contribuant au déploiement rapide de la Force multilatérale intérimaire. D'autres pays de la région ont promis de participer de manière significative à la Mission de stabilisation que le Conseil de sécurité des Nations Unies vient de décider de mettre en place et c'est avec plaisir que nous les accueillerons principalement avec le grand Brésil qui va probablement prendre la position de tête de peloton dans cette force. Laissez-moi rappeler à nos amis brésiliens que quand il s'agit de football, les Haïtiens sont brésiliens d'abord et haïtiens en second lieu. J'aimerais bien voir un match Haïti-Brésil et voir tous les Haïtiens pour le Brésil et contre Haïti. Les Haïtiens attendent déjà les soldats brésiliens pour venir nous aider à maintenir la paix et désarmer les groupes armés dans le pays.

J'ai lu avec satisfaction le paragraphe 13 de la Résolution 1542 où le Conseil de sécurité souligne que :

Les États membres, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, en particulier l'OEA et la CARICOM, les autres organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales doivent continuer à contribuer à la promotion du développement économique et social d'Haïti pour que le pays puisse retrouver et conserver une stabilité et faire reculer la pauvreté.

L'accent qui est mis sur la participation de l'OEA et de la CARICOM correspond parfaitement à la vision de mon gouvernement sur la place qui doit être accordée à la coopération régionale et sous-régionale.

Mon gouvernement souhaite que l'OEA soit en mesure et dispose des moyens matériels de continuer d'accompagner le peuple haïtien dans sa quête de démocratie, de progrès et de développement. L'Organisation hémisphérique a accumulé au fil des ans une connaissance certaine

du milieu haïtien et a développé une expertise reconnue dans les questions électorales, la gouvernance, la protection des droits de l'homme, les réformes judiciaires et la lutte contre l'impunité dont il faut savoir tirer profit.

Je crois qu'il est nécessaire d'harmoniser les actions de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et celle que doit continuer à mener la Mission spéciale de l'OEA en modifiant, au besoin, son mandat pour l'adapter à la nouvelle donne qui prévaut actuellement en Haïti. Lundi, je serai à New-York où je compte rencontrer le Secrétaire général des Nations Unies et ce point fera l'objet de notre entretien. Je demande à tous les États membres sans distinction de s'entendre autour de cette question pour la réussite de la transition. Dans un passé récent, l'ONU et l'OEA ont montré qu'elles pouvaient travailler en étroite collaboration. Mon gouvernement croit qu'il faut tout mettre en œuvre pour rééditer une expérience similaire dans tous les domaines où cela est possible et où cette synergie peut se révéler efficace.

À nos amis de la CARICOM, je n'ai pas besoin de rappeler mon engagement personnel et déjà ancien en faveur de l'intégration régionale. Haïti est membre de cette organisation et entend le rester. À ce moment décisif de son histoire, elle a besoin de tous ses vrais amis dont vous êtes. J'espère que les malentendus de ces dernières semaines sont derrière nous et que nous pouvons contempler l'avenir de nos relations avec optimisme.

Mais, parlant de la CARICOM, permettez-moi de sortir un peu du texte écrit pour laisser un moment parler mon cœur. Depuis plus de 40 ans, je suis engagé et les moins jeunes de ceux qui sont aujourd'hui représentés ici peuvent se rappeler de la coopération étroite que j'ai eue depuis 1963 avec tous les pays membres de la CARICOM. Cela a commencé par des amitiés personnelles développées autour des fondateurs de la Caraïbe, tel qu'Errol Barrow, où ensemble au courant des années 60, alors que j'étais un très jeune exilé de mon pays, nous rêvions d'une Caraïbe unie et démocratique. Et c'est à l'Université interaméricaine de Porto Rico à San German où j'ai accueilli des étudiants de toutes les îles où beaucoup d'entre eux sont devenus des personnalités de vos pays occupant parfois de très hautes fonctions. Je me rappelle par exemple de mon ancien étudiant, Courtney Blackman, qui est devenu Gouverneur de la Banque centrale de la Barbade, ou bien alors d'Anton Norris au *Barbados Development Bank* en Guyane. Nommez-les, je les connais tous ces jeunes économistes. Et ensemble nous avons pensé à cette Caraïbe que nous voudrions voir unie et travailler ensemble. Pour la première fois en Haïti, on a su ce qu'était le Mouvement des Antilles. J'ai été le premier à écrire un texte français sur Haïti et les institutions caraïbéennes de développement en parlant de la CARIFTA. Mon souhait le plus profond, comme je l'ai rappelé encore il y a trois jours à mon vieux camarade et ami Edwin Carrington, Secrétaire général de la CARICOM, c'est le paradoxe de ma vie de croire et de penser qu'il pourrait y avoir une différence avec des pays de la région quand toute ma vie a été consacrée à la défense de la coopération régionale. Ce que j'entends faire est de mieux faire comprendre l'importance de la CARICOM dans la région. Dans mon pays, l'Accord a été signé malheureusement sans la participation du secteur privé, sans la participation des communautés haïtiennes au point où en 1999, alors que je faisais une étude pour le Programme des Nations Unies pour le développement, quand j'ai voulu parler de la CARICOM, personne ne savait ce qu'était la CARICOM. Il n'y avait qu'une personne responsable à la présidence de la République qui connaissait ce dossier.

Ce que je veux faire aujourd'hui – et je l'ai rappelé au Secrétaire général avant-hier quand je lui ai parlé au moment où il m'a téléphoné d'Antigua – est de dire que le moment est venu de faire comprendre aux Haïtiens ce qu'est la CARICOM, quelle en est la signification profonde, quels en

sont les bénéfiques. Et tout à l'heure, le Secrétaire général adjoint a rappelé ce que je disais en 1988, je le dis encore : Haïti doit sortir de son isolement et Haïti doit travailler étroitement avec les pays de la Caraïbe. Je suis heureux de constater qu'à la dernière réunion de la Banque interaméricaine de développement à Lima, mon Ministre de l'économie et des finances a été très bien reçu par toute la Délégation des pays de la CARICOM et, ensemble, ils ont été voir le Président de la Banque interaméricaine de développement et ils ont travaillé ensemble. Je suis heureux de savoir la coopération que mon Ministre de la condition féminine a obtenue à l'OEA.

Chers amis de la Caraïbe, vous avez devant vous quelqu'un qui a consacré sa vie professionnelle à la défense de la coopération régionale. Qu'il n'y ait pas de malentendu sur ce point ! Peu de gens – et si on cherche en Haïti deux personnes qui peuvent contribuer à expliquer ce qu'est la CARICOM, ce que nous pouvons obtenir de la coopération avec les pays de la Caraïbe – je suis l'une de ces deux personnes.

Je crois que c'est important pour moi de sortir du texte écrit pour vous le dire. Certains d'entre vous sont peut-être trop jeunes pour le savoir, mais pour moi, c'était un poids sur ma conscience – le paradoxe de ma vie, comme je l'appelle – que certains puissent penser que moi, Gérard Latortue, je pourrais avoir des différends qui empêcheraient le bon fonctionnement de la CARICOM en Haïti.

Je crois que les amis d'Haïti dans la sous-région ont un rôle à jouer dans cet effort international visant à aider mon pays à s'en sortir pour de bon ; cette fois ils peuvent le faire dans le cadre de la Mission des Nations Unies. Ils peuvent aussi jouer ce rôle au sein de l'OEA.

Mon gouvernement souhaite aussi tirer parti de l'expérience des pays membres de la CARICOM dans l'application des principes contenus dans la Charte de la société civile pour améliorer la qualité du fonctionnement démocratique.

Monsieur le Président, la tâche de reconstruction nationale constitue un défi de taille. En l'année du bicentenaire de son indépendance, Haïti a besoin de l'unité de ses fils, de la compréhension et de l'appui de ses amis. Le Consensus de Transition politique représente un tremplin à cette fin. Puissent les acteurs politiques comprendre que l'intérêt supérieur de la nation impose une vision commune de paix, de mieux-être et de prospérité ! Comme en 1804, l'union fera notre force.

Monsieur le Président, nous vivons un moment où la solidarité exprimée au niveau international à l'endroit du peuple haïtien est en train de trouver sa pleine concrétisation. Je tâcherai de créer les conditions nécessaires à l'absorption de cette solidarité pour que le pays en tire le meilleur profit. L'équipe gouvernementale composée essentiellement de personnalités connues pour leur compétence, leur intégrité et leur engagement démocratique fera de la transparence, de la justice, de l'efficacité son cadre de référence pour assurer la revitalisation et la modernisation des structures politiques, économiques et sociales d'Haïti. La tâche paraît presque impossible, mais le leitmotiv de notre action gouvernementale est qu'à l'impossible nous sommes tenus.

Merci.

[Aplausos.]

El PRESIDENTE: En nombre del Consejo Permanente, agradezco al señor Primer Ministro su intervención, que, estoy seguro, ha sido recibida con gran interés por todos los miembros del Consejo.

Antes de levantar esta sesión quisiera pedir a los señores Representantes que permanezcan en sus respectivos sitios para aguardar el saludo protocolar del señor Primer Ministro. Según lo acordado, inmediatamente después habrá una sesión privada del Consejo Permanente para tener con el señor Primer Ministro un diálogo directo.

[El Primer Ministro del Gobierno de Transición de Haití saluda a los señores Representantes.]

Se levanta la sesión.

ISBN 0-8270-4849-1